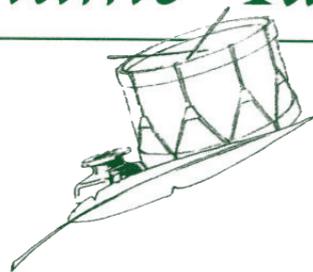




Le « Plume = Tambour »



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - JANVIER 2021 - N°107

Sommaire

- P 02 Édito
- P 03 ACTUALITÉS
- P 03 Compte-rendu des Conseils municipaux
- P 11 Service civique
- P 12 HIER
- P 14 ENVIRONNEMENT
- P 14 Réduire ses déchets, c'est possible
- P 16 VIE DU VILLAGE
- P 16 Eau et assainissement à Villiers
- P 19 La fibre à Villiers
- P 20 Antenne relais à Villiers
- P 21 Les projets à l'étude
- P 21 INFO UTILES
- P 24 VIE ASSOCIATIVE
- P 27 DÉTENTE
- P 28 INFOS PRATIQUES

La municipalité de Villiers-sous-Grez vous présente ses meilleurs vœux 2021



Comité de rédaction : C. Ballay - J.-P. Girard -
F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson
Mise en page : V. Bach
Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses
Contact : infocomvsg@gmail.com

Vœux du maire sur youtube : youtu.be/2_J_UdSZ3hE

Édito

Chères Villaronnes, Chers Villarons,

Que vous dire pour ces vœux de nouvelle année 2021 ? Des phrases types : joyeuses fêtes, bonne et heureuse année, plein de bonnes choses ! Peut-on le dire dans la situation actuelle de la covid 19 ?

Les seuls mots que je peux vous dire sont : portez-vous bien, soyez en bonne santé, protégez-vous et protégez les autres, car pour le reste... une partie de la population est bien désemparée financièrement et affectivement.

Bien évidemment, l'après-midi « vœux et galette » est annulée. Nous réfléchissons à pouvoir vous rencontrer individuellement dans le respect des barrières sanitaires. Face à ce fléau inédit depuis des décennies, il nous faut agir dans un esprit de responsabilité, de sécurité et de fraternité. J'ai confiance dans l'esprit de solidarité des Villaronnes et Villarons, preuve en est l'opération « boîte à chaussures pour les plus démunis » où nous avons collecté 93 boîtes à ce jour pour 46 donateurs. Félicitations et merci pour eux !

Je n'ai pas trouvé d'idée originale pour aider nos commerçants touchés de plein fouet par la pandémie : la brasserie, le food-truck, nos comédiens et musiciens, certains ouvriers ou employés. Si vous avez des idées, elles sont les bienvenues.

Je ne m'étendrai pas sur les pro-masques/anti-masques, pro-réunion festives/anti-réunions, pro-respectueux à la lettre des consignes sanitaires/anti-social, anti-conformistes ou égoïstes, ceci inonde nos écrans TV et nos radios. C'est le reflet de l'esprit Français.

Vous connaissez ma position : « responsabiliser », j'essaie juste de faire mon travail de maire en évitant des dérives trop importantes. Après, chacun est responsable de ses actes et doit en toute bonne foi accepter leurs conséquences qu'elles soient judiciaires, financières ou affectives par la perte ou le handicap d'un proche.

La seule question est : que pouvons-nous faire tous ensemble pour raccourcir au maximum la durée de cette situation de contamination et redonner le sourire à une partie de la population comme citée plus haut ?

Amitiés à toutes et à tous.

Thierry Masson

Compte rendu du Conseil municipal du 3 novembre 2020

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Guillaume Chapet Adjoints, Jean-Pierre Girard, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Emmanuelle Sormail, Thomas Bonfils, Paul Lanouguère et Etienne Brehier, Conseillers.

Secrétaire : Christine Groetzinger

APPROBATION

du compte-rendu du 6 octobre 2020

DÉLIBÉRATIONS

■ Autorisation à M. le maire de signer tous les documents relatifs aux projets retenus par la région concernant le budget participatif.

M. le maire informe le Conseil municipal que sur les 12 projets 11 ont été retenus. M. le maire demande aux membres :

- l'autorisation de signature des conventions régionales,
- l'autorisation de signature des documents du fonds de concours de la communauté de communes.
- l'autorisation de signature des demandes de subvention départementale.
- l'autorisation de signature des commandes respectives.

Les membres approuvent à l'unanimité et autorisent M. le maire à signer tous les documents relatifs aux projets retenus par la région pour le budget participatif.

Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries,...) avec l'appui du département, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant que l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles que le broyage est préconisé, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30 % à 40 % du département, sur un

montant d'investissement plafonné (4 500 € hors taxes), le Conseil municipal doit donc délibérer pour solliciter auprès du département la subvention correspondante.

Vu la délibération n°43/2020 en date du 07/07/2020 pour la prise en compte des conditions d'éligibilité,
Vu le code général des collectivités locales,

Et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

autorise l'achat d'un broyeur BROYEUR SAELEN PREMIUM P,

sollicite la subvention correspondante auprès du département de Seine-et-Marne,

s'engage à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du département, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

■ Choix d'un projet du budget participatif non prioritaire

Au cas où il y aurait un dépassement du budget, c'est le projet de véhicule en autopartage qui a été choisi comme non prioritaire et donc à supprimer.

■ Centralisation d'achat de sapins de Noël

Du fait du confinement la commune se propose de centraliser des achats de sapins pour les Villarons, un producteur français du Morvan a été choisi, le paiement se fera par chèque au fournisseur, la livraison se fera fin novembre à la mairie. Le tarif a été imprimé dans le plume tambour de novembre.

INFORMATIONS

■ Recrutement d'une secrétaire de mairie

M. le maire informe les membres qu'il a effectué le recrutement d'une secrétaire de mairie pour pallier le départ en disponibilité de Virginie avec la participation d'une élue et de Catherine Berthelot. Environ 40 curriculum vitae ont été analysés suivis de 8 entretiens, la personne retenue est Maud Martinez, 31 ans, 2 enfants. Employée aupara-

vant en tant que secrétaire médicale, elle commencera le lundi 9 Novembre 2020.

■ Service civique

Christine Groetzinger informe le Conseil municipal qu'une volontaire en service civique débutera le 9 novembre prochain sa mission dans le domaine environnement (*sensibilisation aux enjeux environnementaux, à la responsabilité citoyenne et à la cohésion sociale*).

Une deuxième volontaire devrait la rejoindre après le confinement.

■ CCAS

- Fêtes de Noël

Du fait de la situation sanitaire, le repas des anciens et le spectacle pour les enfants sont annulés.

1- Un colis gourmand sera distribué à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. Elles seront prévenues par courrier individuel pour une distribution courant décembre. Ce colis a été sélectionné, parmi 7 présentés, lors d'une commission de dégustation collective organisée par le CCAS de Nemours, à l'intention des 10 communes de la Communauté de Communes.

2- Les jouets pour les enfants sont commandés et seront distribués courant décembre.

- ACAD

Participation à l'assemblée générale de l'ACAD (Association Cantonale d'Aide à Domicile dont le bureau se trouve à La Chapelle-la-Reine.

Pour rappel l'association a été créée en 1977 à l'initiative des communes du canton pour mutualiser l'aide à domicile. Actuellement 18 communes sont adhérentes pour une cotisation de 0,22 ct par habitant.

179 personnes, dont 7 sur Villiers, bénéficient des services de 16 salariés, et 2 recrutements sont en projet.

Des plaquettes sont disponibles à la mairie.

ACAD : 9, rue Carnot 77760 La Chapelle-la-Reine 01 64 24 33 75

■ RPI

Concernant le Regroupement pédagogique inter-

communal deux sujets ont été discutés :

1- Ouverture d'une garderie à Villiers-sous-Grez pour les enfants habitant la commune afin de simplifier la prise en charge des enfants le matin et le soir par les parents. Étant donné la situation actuelle et l'obligation de regrouper les enfants en « groupe classe » il n'est pas possible d'envisager cette ouverture mais le projet est maintenu et se mettra en place dès que nous en aurons la possibilité. En attendant Patricia sera en renfort le matin à la garderie de Recloses pour soutenir Régine.

2- Création d'une cantine à Recloses. Afin de permettre aux enfants de profiter au mieux du temps périscolaire, pour limiter la pollution due à l'usage des transports et limiter les problèmes épidémiologiques auxquels nous devons faire face, il a été évoqué la création d'une nouvelle cantine dans les locaux de l'école de Recloses. Cette création a un coût ; 27 000 euros qui pourront être financés en partie par un dossier FER. Le dossier devra être déposé avant fin décembre 2020.

Côté budget de fonctionnement : le budget, malgré les dépenses inattendues, devrait s'équilibrer en fin d'année.

■ Foyer rural

Les locations du foyer rural sont suspendues à cause de la covid.

Visite du RAM (Relais des Assistantes Maternelles) Le foyer n'est pas compatible avec une activité de garderie d'enfants, le toit trop élevé crée un phénomène de résonance. Il y a des risques de poussières sur les poutres, escaliers sont dangereux pour les assistantes maternelles. Les Travaux rémédiatoires entraîneraient trop de travaux de mise aux normes.

Réunions à prévoir pour discuter des contrats de location du foyer à mettre à jour.

Etude pour les décorations de Noël.

■ Informatique

Présentation par Thomas Bonfils d'une solution de stockage et d'archivage de données pour le travail collaboratif avec l'outil Netexplorer.

■ Transition écologique

Création des parcelles municipales sur le logiciel du Parc Naturel Régional du Gâtinais, La commune a beaucoup de parcelles dispersées autour du village, une exploration physique sera faite prochainement.

Le pressage des pommes a permis de faire 200 litres pour la mairie, une bouteille sera offerte avec les colis de Noël pour les aînés du village.

2 nids de frelons asiatiques ont été détectés et doivent être traités.

■ Pressage des pommes

1 180 litres de jus de pommes pressées sur les deux sessions de pressage (septembre et octobre) dont 227 bouteilles pour la mairie.

63,6 € encaissés pour l'achat de bouteilles vides. Il reste 91 bouteilles à facturer à des habitants de Villiers.

■ Cartographie des terrains de la commune

Fichier nettoyé permettant un traitement du logiciel de format SIG. Voir le résultat.

■ Frelons asiatiques

2 nids détruits en 2 jours : 150 €/nids à la charge des 2 Villarons.

1 nid avait été détruit sur la route de la Chapelle.

■ STEP (Station d'épuration)

L'étude avance sur trois axes :

- réduction de l'arrivée des eaux pluviales qui perturbent le fonctionnement de la STEP (pluies de plus en plus intenses)
- traitement des boues qui sont contaminées par des hydrocarbures (coût supplémentaire d'environ 100 K €)
- choix du mode de fonctionnement de la station.

■ Tour de table des commissions

Commission cimetière

Courant octobre la taille des haies et la remise en état d'un massif à l'entrée du cimetière ont été réalisées par les employés communaux.

Les bénévoles de la commission ont effectué le nettoyage et la plantation, de plantes fleuries, plantes

vivaces et bulbes dans les espaces fleuris des cimetières.

3 tombes, en charge de la commune, ont été nettoyées et fleuries pour la Toussaint.

Communication

Retard pris par le Plume de novembre. Les 4 pages consacrées aux différentes manifestations ont été malheureusement enlevées du fait de la crise sanitaire.

Commission voirie

Une réunion s'est tenue le 19 octobre avec l'A-R-D (Aménagement des Routes Départementales) et le SDEM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne), en présence des membres de la commission voirie sécurité routière.

L'ARD a indiqué qu'il n'était pas envisagé aujourd'hui de rétrocéder la voirie départementale traversant le village.

L'ARD confirme que dans le village la mairie est maître du plan de circulation et de stationnement.

Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) a confirmé que l'enfouissement des différents réseaux pouvait être subventionné à raison de 250 m à 300 m par an.

L'ARD a précisé ne pouvoir refaire les routes qu'une fois les travaux terminés.

Ainsi pour les rues René Lefebvre et Gabriel Bachet, soit environ 1 km, la réfection de la chaussée pourrait être entreprise à l'issue des 4 ans d'enfouissement nécessaires (250 m/an).

Pour le 13, rue René Lefebvre une réfection partielle pourrait être envisagée, par l'ARD vu la configuration de la rue à ce niveau et la mairie pourrait prendre un arrêté d'interdiction de stationner dans cette zone.

Après le départ de ces organismes la commission s'est réunie, il a été acté qu'un recensement des places disponibles serait effectué par des membres de la commission. La mairie fournira des documents nécessaires pour ce recensement: photos, plans. Ces documents sont aujourd'hui disponibles en mairie. Un travail par groupe serait souhaitable avec des participants qui ne soient pas partie prenante du secteur recensé.

Réunion de suivi Zérophyto avec Stéphanie Hamon Chargée de mission "actions préventives" Service de l'Eau Potable et des milieux aquatiques en présence des agents du service technique, Martine Melet, Yves Loir et Titouan Poncelin.

Nous pouvons obtenir des subventions pour achat de matériel et semence. Quelques conseils nous ont été communiqués pour l'entretien du cimetière. Les agents du service technique sont en stage CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité).

Les agents contrôleront les guirlandes électriques en vue de leur installation. Martine Melet et Emmanuelle Sormail sont en charge de la préparation des décorations de Noël.

QUESTIONS DIVERSES

Possibilité de grouper des commandes de livres des Villarons, pour aller les chercher à la librairie de Bourron ? Etude à faire par Gabriel Massart. Action menée à bien.

Fin de séance 23h05.

Fait et délibéré en séance, le 3 novembre 2020.



Conseil municipal du 1^{er} décembre 2020

Présents : Thierry Masson, maire, Christine Groetzing, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Guillaume Chapet adjoints, Jean-Pierre Girard, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Emmanuelle Sormail, Thomas Bonfils, Paul Lanouguère, et Etienne Brehier Conseillers.

Absent excusé : Guillaume Chapet (donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant)

Secrétaire : Christine Groetzing

APPROBATION

du compte rendu du 3 novembre 2020

DÉLIBÉRATIONS

■ Décisions modificatives

Le trésorier demande une modification de compte pour des opérations

- Budget eau opération d'ordre :
Compte dépense de fonctionnement :
Compte 023 : - 6 038 €,
Compte 6811 : + 6 038 €
Recette d'investissement :
Compte 021 : - 6 038 €,
Compte 203 + 6 038 €

- Budget commune :
Compte dépense d'investissement :

Compte 10226 : + 4 407 €,
Compte 2313 : - 4 407 €
Opération d'ordre :
Dépense d'investissement :
Compte 2312 : + 250 €
Recette d'investissement :
Compte 2033 : + 250 €

Voté à l'unanimité

■ Redevance eau et assainissement

M. le maire présente la note d'information de l'agence de l'eau.

M. le maire présente la situation actuelle :

Prix de facturation au mètre cube consommé :
Distribution de l'eau : la part communale est de 0,67 € la part de la Saur est de 0,54 € soit un total de 1,21 €.

Assainissement de l'eau : la part communale est de 0,83 € et la part de la Saur est de 1,44 € soit un total de 2,27 €.

Le total au m³ est de 3,48 € pour une consommation d'environ 38 000 m³/an

Monsieur le maire présente les prix de l'eau dans les communes voisines :

Recloses, Ury, La-Chapelle-la-Reine, Montcourt, Saint-Pierre-les-Nemours, Darvault. La moyenne de ces villages est de 4,83 € au m³.

Il faut savoir qu'une grosse augmentation sera à prévoir du fait du changement de la station d'épuration. Si l'on considère le coût de la nouvelle station de 1 600 000 €, une subvention d'environ 832 000 €, la part communale sera de

768 000 € à laquelle il faut ajouter une enveloppe d'environ 100 000 € pour le traitement des boues polluées non subventionnées. Une provision de plus de 200 000 € est d'ores et déjà créée mais le reste sera financé par un emprunt dont le remboursement sera d'environ 40 000 €/an. Ce coût aura une répercussion sur l'assainissement de l'eau, il faudra presque doubler la part communale ce qui aura un impact de 30 à 40 % d'augmentation du prix actuel.

Quoi qu'il en soit Monsieur le maire demande au conseil d'être raisonnable sur une augmentation cette année pour plusieurs raisons :

- Des enquêtes montrent que les personnes aux bas revenus ont été les plus pénalisées financièrement par les impacts du confinement dû à la Covid 19.
- Nous n'avons pas communiqué sur le sujet de la station d'épuration, ce qui sera une priorité en 2021.
- Le coût de la station d'épuration et le processus de traitement des eaux ne sont pas fixés actuellement.
- Des travaux sont à faire aussi sur la distribution de l'eau et ceux-ci ne sont pas évalués financièrement.

Paul Lanouguère propose de répartir l'augmentation sur plusieurs années pour atteindre le prix futur et ainsi augmenter notre provision financière qui permettra de réduire l'emprunt et donc le coût futur de l'eau.

Une première délibération a été faite sur une augmentation ou pas du prix de l'eau (distribution et assainissement).

Vote : 11 voix pour et 4 abstentions.

Après discussion sur un taux d'augmentation, le taux de 5 % a été figé et mis au vote.

11 voix pour.

Le prix de l'eau pour la part communale sera donc pour l'année 2021 au m³ :

Eau : 0,70 €

Assainissement : 0,87 €

■ Présentation 2^{ème} session budget participatif et autorisation

M. le maire explique qu'il souhaite proposer 3 projets à la deuxième session du budget participatif de la Région. Ces projets seront ou pas validés par la région le 15 février 2021, puis soumis au

vote à partir du 15 février 2021.

- **Pour le RPI** : une dizaine de vélos pour l'école de Villiers et des tapis de gymnastique pour l'école de Villiers et celle de Recloses.

- **Pour Villiers** : 2 vélos électriques pour les jeunes volontaires en service civique, dont le problème de recrutement était la mobilité.

- **Pour Villiers** : un investissement pour le projet de jardin collectif de notre volontaire Maartje en service civique, ce jardin a pour objet de développer des liens sociaux et vise tout particulièrement : Les enfants de l'école, les personnes âgées pour valoriser leur savoir-faire auprès des enfants. Le jardin permettra ainsi la mise en place d'actions à la fois sociales et éducatives. Ce projet sera soumis aussi à une demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais.

Les projets sont votés à l'unanimité

■ Autorisation jardin paysager 27 Gabriel Bachet avec subvention du PNR

La rénovation des appartements du 27 rue Gabriel Bachet avance, toutefois les devis pour l'aménagement du terrassement de la voirie, des évacuations de l'eau pluviale, des eaux usées, des réseaux électriques et de téléphonie sont beaucoup plus élevés que le budget initial, sachant que ce lot n'avait pas été attribué lors de l'appel d'offre initial.

M. le maire propose de faire une demande à projet auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais pour un jardin collectif aménagé dans cette résidence de 3 appartements, ceci pour accueillir les futurs locataires dans un environnement fini.

Le coût sera au maximum de 20 000 € et financés à 70 % si le dossier est lauréat.

Il y a urgence à réaliser les documents de demande car le vote de la commission du Parc Naturel Régional du Gâtinais se fera en début janvier.

Le formulaire de demande est proposé au Conseil municipal pour vote.

Voté à l'unanimité

■ Autorisation de présenter un dossier pour demande de subvention d'un véhicule (service civique) et d'un vélo électrique à la fondation MAIF

Ce projet est abandonné, du fait d'un manque de temps, d'autres projets plus prioritaires, peu de chance d'être lauréat (seuls 24 projets sur l'Île-de-France seront retenus) enfin aucun élu ne souhaite s'investir dans le dépôt de ce dossier.

■ Autorisation de signer une convention avec le PNR pour une étude d'aménagement durable du village

M. le maire propose de déposer un projet de demande d'aménagement durable pour développer une stratégie urbaine à Villiers-sous-Grez.

Si notre demande est déclarée lauréate, la subvention sera de 100 % des dépenses d'un architecte pour analyser nos projets d'urbanisation, de construction, d'aménagement des voiries sur l'ensemble du village. Ces différents projets seront chiffrés par des professionnels permettant d'avoir une idée précise d'un développement futur du village. Un recensement des idées de chaque élu permettra à l'architecte de créer un plan directeur global, cette étude sera un bel outil à la disposition des élus, pour guider leurs choix.

M. le maire présente le formulaire de demande d'appel à projet pour vote

Voté : 14 voix pour et 1 voix contre

INFORMATIONS

■ CCAS

- Nous avons dû annuler le spectacle de Noël des enfants et avons fait une proposition d'une distribution de jouets à leur domicile le dimanche 6 décembre. La calèche du père Noël prêtée et conduite par Jérôme et Alain Champion circulera dans les rues du village pour remettre les cadeaux aux enfants. Nous les remercions vivement de leur réactivité et de leur disponibilité.

- Préparation de la distribution des colis des anciens qui sont à récupérer la semaine prochaine à la salle des fêtes de Nemours pour une distribution à Villiers le week end des 12 et 13 décembre.

■ Service technique

Les agents du service technique ont renouvelé leur habilitation pour l'utilisation de la nacelle. Cependant le stage pour le renouvellement de l'habili-

tation électrique n'a pas été effectué suite aux conditions imposées par les mesures de confinement COVID, une autre date sera programmée.

- Les agents ont activement aidé Martine Melet pour l'installation des décorations de Noël sur le village.

- Divers aménagements ont été effectués pour le cimetière en particulier la pose de bordure en pavés le long du mur côté nouveau cimetière.

- Nous n'avons pas pris la balayeuse la deuxième quinzaine de novembre vu les différents travaux effectués. Nous ne pouvons pas mettre la balayeuse hors gel sous nos hangars, de ce fait nous la reprendrons, je pense en mars. La balayeuse est efficace sous réserve d'un entretien régulier des caniveaux.

Décès d'une habitante de Villiers laissant ses 5 chiens. La mairie n'a pas de convention pour les animaux errants en dehors du traitement des chats errants via les amis de Mathurin.

Pour les autres animaux et autre situation, il n'y a rien de prévu.

Selon le code Rural, le maire est responsable de tous les animaux errants sur sa commune.

Ces dernières années, 2 chiens en errance auraient été gérés, des chatons ont été portés chez un vétérinaire. Sur l'année 2020 un renard sur Busseau dirigé vers Maison Alfort, un cygne géré par l'association Chevêche 77 .

La fourrière demande 1€ par Villarons soit 770 €. Ce tarif est particulièrement élevé au vu des besoins. Il nous faut effectuer une étude de faisabilité d'un chenil ou petite animalerie afin de sécuriser les animaux.

Suite à la destruction de 3 nids de frelons asiatiques sur la commune, la recherche sur une zone où des observations ont été faites, a été menée. Réalisation et distribution du prospectus par Maartje dans une zone de la rue du Buisson et de la rue Gabriel Bachet. Quelques retours de Villarons sur le sujet mais sans pour autant de repérage précis du nid .

Incinération des déchets végétaux

Samedi 28 le signalement d'un feu au centre du village engendrant un fort panache de fumée. Le Villaron concerné a été retrouvé et il lui a été demandé de stopper son feu.

Deux heures plus tard, un autre Villaron procédait lui aussi à l'incinération de ses végétaux, il lui a été demandé de stopper également son feu.

Ces deux Villarons n'ont pas apprécié qu'on leur signale l'interdiction de ces feux.

Le Conseil municipal devra délibérer prochainement pour les actions à mener dans ces situations. Cette même journée était concernée par des mesures de restriction de circulation sur la région parisienne pour cause de pollution atmosphérique.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

Service civique

La tutrice Christine Groetzinger informe le Conseil que l'accueil et l'intégration de la première volontaire Maartje ont eu lieu le 9 novembre dernier pour une durée de 7 mois. Chaque membre du Conseil peut faire appel à elle pour diverses actions et/ou projets. Nous vous rappelons qu'elle est en soutien des membres du Conseil municipal et coordinatrice des projets participatifs de la région. En l'espace de trois semaines, Maartje a déjà accompagné diverses actions pour le village.

■ RPI (Regroupement Intercommunal Pédagogique Recloses/Villiers-sous-Grez)

Le président du RPI et maire de Villiers-sous-Grez explique les 2 gros projets à venir :

- **La création d'une cantine à Recloses**, ceci permettrait aux élèves de profiter au mieux de leur temps libre. L'objectif étant de reconfigurer l'actuelle garderie de Recloses en y intégrant une partie cantine. Les équipements de cantine pour Villiers-sous-Grez sont bien fatigués et de nouveaux équipements seront proposés à l'achat. Pour ce projet le RPI va demander une subvention FER (Fonds d'équipement rural) pour l'année 2021 l'enveloppe globale d'investissement est de l'ordre de 27 000 € subventionné à 70 % maximum.
- **La création d'une garderie à Villiers-sous-Grez**, deux propositions seront faites aux parents d'élèves

en réunion du RPI le mardi 8 décembre 2020.

- Soit la garderie est au profil de l'école, c'est-à-dire que seul l'enfant étant scolarisé dans cette école pourra être en garderie (structure recommandée par les directeurs d'école).

Les élèves de l'école sont déposés par les parents et ne bougent plus de l'école.

- Soit la garderie est au profil du village, les enfants du village sont déposés à l'école du village, puis le bus fait les transferts des enfants scolarisés dans l'autre école.

Ces garderies ne remettent pas en cause le transfert en bus, qui devrait pouvoir être transformé en mini bus.

Une évaluation de la structure du personnel sera à mener pour être certain d'avoir des ressources en cas d'absence de personnels.

Cantine :

Christine Groetzinger communique les informations suivantes :

- Enquête de satisfaction en cours effectuée par la volontaire en service civique.
- Concours de dessins de Noël.
- Le repas de Noël aura lieu le jeudi 17 décembre et sera offert.

■ VRD 27 Gabriel Bachet

Le coût de l'aménagement du terrassement de la voirie, des évacuations de l'eau pluviale, des eaux usées, des réseaux électriques et de téléphonie est de 35 542 € HT (devis BREGE) contre 28 000 € HT budgété. A ce jour le total des dépenses supplémentaires du chantier Gabriel Bachet est de l'ordre de 28 000 € HT.

■ Tour de table des commissions

Commission animation loisirs et sport

Concernant l'offre de livraison à domicile des librairies des alentours, nous avons reçu des remerciements chaleureux, de la part des libraires et des Villarons et Villaronnes qui en ont profité. Puisque les magasins doivent limiter le nombre de clients, l'offre se prolonge jusqu'à la fin du mois de décembre 2020, afin qu'elle soit utilisable pour les fêtes de fin d'année.

Commission voirie

2 groupes ont effectué un premier recensement

rue René Lefebvre une synthèse des idées des 2 groupes sera effectuée, nous continuerons ces opérations de recensement sur les rues où le stationnement et la circulation posent problème. Rue Gabriel Bachet, un des 2 groupes a eu un contact avec la boulangerie qui souhaiterait des aménagements pour améliorer la desserte du magasin.

Commission bien vivre à Villiers

Pour cette année compliquée en raison de la crise sanitaire, Martine Melet a pris en charge les décorations de Noël, place des Tilleuls, rue de l'Égalité et le rond-point. Nos puits ont reçu la visite de lutins. Le foyer a son sapin également. Quelques décorations à la poste ainsi que la mairie.

Martine Melet remercie Catherine Ceraudo et Emmanuelle Sormail pour leur aide.

Installation de branches blanches sur les poteaux électriques rendue difficile par l'utilisation nécessaire de la nacelle.

Prévoir pour l'année prochaine quelques guirlandes supplémentaires pour les rues (profiter des soldes de janvier).

Réfléchir à l'installation d'une crèche pour 2021 dans l'église ou sur le parvis. Si les conditions sanitaires le permettent, il serait souhaitable que la commission concernée se réunisse début 2021 pour anticiper les décorations 2021. Tous les volontaires seront les bienvenus.

Commission cimetière

Dans l'attente d'une rencontre dans les jours prochains avec un représentant du PNR pour des conseils sur la végétalisation des allées de l'ancien cimetière et des entres tombes. Ces conseils avec ceux donnés par le représentant de « zéro phyto » seront présentés aux membres de la commission dès que possible en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Commission information – Communication

- Action de l'État en faveur des populations devant l'informatique :

L'État finance à 100 % 4 000 conseillers numériques pour des communes ou collectivités qui souhaitent informer, former, rendre autonomes les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique ou leur faciliter la vie courante devant la progression de l'informatique dans les démarches administratives. L'État forme ces personnels et les rémunère au SMIC durant 2 ans et les met à la disposition des communes qui le souhaitent. Il y a urgence. Muriel Sauvage de la CCPN a toutes les informations et il existe un site ultra simple qui est à la disposition des communes ou des volontaires pour s'inscrire au dispositif.

- Nous avons contacté tous les habitants de Busseau et rencontré certains afin de leur livrer les dernières informations sur la fibre. En effet, 6 foyers ne seront pas « fibrés » pour l'instant. 77 Numérique et la CCPN étudient de concert un financement adéquat. L'information circule.

- Jean-Pierre Girard a contacté un responsable de La Poste pour étudier les conditions techniques pour la création d'un nouveau bâtiment pour l'Agence Postale.

- Maartje, notre « service civique » propose de demander aux habitants ceux qui ne voudraient plus recevoir le Plume Tambour sous forme papier. Ceux qui ne réagiront pas continueront à le recevoir en version papier. D'ores et déjà nous n'enversons plus le Plume Tambour aux 33 institutionnels (collectivités territoriales diverses) en leur précisant qu'ils le trouveront sur notre site et nous leur demandons des adresses courriel pour le leur envoyer également.

Fin de séance



Au revoir Virginie, bienvenue Maud



Virginie, notre secrétaire-postière a décidé de changer de région. Aussi, nous avons dû prévoir son remplacement après ses années de bons et loyaux services. Maud va la remplacer. Mariée, maman de deux filles, elle a fait des études en ressources humaines et en secrétariat médical. Nul doute que cet emploi plein de relationnel correspond à ses attentes.

Nul doute qu'elle apportera au village avec notre secrétaire générale Catherine, la continuité d'un service public de plus en plus menacé quoiqu'indispensable à tous. Elle a évidemment beaucoup de choses à apprendre tant du point de vue administratif que postal mais chacun lui réservera le meilleur accueil comme c'est en général le cas dans notre village.

Le « service civique » à Villiers-sous-Grez, pour quoi faire ?

Nous avons annoncé l'arrivée de deux « service civique » au village. Gabrielle est attendue dans une mission de type « informatique » mais Maartje den Dikken, recrutée dans une mission « environnement » pour sept mois a déjà investi des dossiers.



Si sa tutrice est notre première adjointe Christine Groetzing, Maartje reçoit l'appui des membres du conseil municipal et des participants aux commissions.

Bien sûr, il lui a fallu d'abord découvrir le village, les associations, l'école... mais elle n'est pas en terrain inconnu, ayant déjà vécu en zone rurale dans le Nivernais et ayant travaillé notamment pour le PNR du Morvan (Parc Naturel Régional). Nous avons reçu un prospectus précisant le périmètre de ses missions. Notre site internet le reprend.

Elle n'a donc pas chômé malgré la crise sanitaire et déjà mené à bien le projet d'Etienne Brehier « passage des pommes avec le PNR » en faisant participer les enfants pour la constitution des étiquettes des bouteilles. Puis, il s'est agi de formaliser le projet de point de collecte des déchets à Busseau. Mais d'autres missions l'attendent qui ont démarré ou sont en passe de réalisation.

Enfants

Distribution des jouets (voir l'article dans ce Plume tambour). Maartje a travaillé à cette belle démarche : organisation, décoration, création du prospectus d'annonce de l'évènement, affiche... Enquête de satisfaction de la restauration à la cantine auprès des enfants eux-mêmes. Concours de dessins de Noël. Décoration pour le repas de Noël à la cantine.

Anciens

Gestion et suivi du panier de Noël. La crise sanitaire empêche malheureusement le déroulé habituel du repas des anciens.

Environnement

- Création du projet participatif « jardin partagé » pour la 2^{ème} vague de subventions de la Région Ile-de-France.
- Travail sur le jardin des appartements du 27, rue Gabriel Bachet.
- Réflexions sur la balayeuse et un broyeur de végétaux.
- Réduction des impressions « papier » du Plume Tambour
- Participation à une formation sur les dépôts sauvages de déchets.
- Internet (avec Paul Lanouguère) :

Création et modification de l'onglet « Service Civique » sur le site de notre village.

Création d'un article sur la gestion des déchets (Plume Tambour et site internet).

Beaucoup de travail en perspective à mener dans un cadre participatif avec la population.

Jean-Pierre Girard

Boîtes cadeau en association avec le Secours Populaire

Donner du bonheur à ceux qui en ont le plus besoin



Maartje pose avec Marion sous le sapin de la mairie au milieu des boîtes cadeau qui vont être distribuées aux sans-abri.

C'est à l'initiative de Marion Mouchot relayée par Maartje den Dikken pour Villiers-sous-Grez et surtout grâce à votre grande générosité qu'à présent, elles vont procéder à la phase de distribution. Nul doute qu'elles feront renaître quelque peu des sourires sur les visages. Merci à vous tous et à elles, encore une initiative qui honore le beau mot de Fraternité.

Noël des aînés

Faute de repas traditionnel en raison de la crise sanitaire, les coffrets cadeaux de nos aînés qui en avaient fait la demande ont été distribués ces 12 et 13 décembre. Le colis gourmand avait été confectionné par les travailleurs de l'Établissement d'Aide par le Travail de Nemours. Il était accompagné d'un sachet des Délices de Nemours ainsi que d'une bouteille de jus de pommes locales pressées à Villiers. Chaque bouteille avait une étiquette différente, dessinée par les enfants de l'école maternelle du village, s'il vous plaît !

Pour les heureux bénéficiaires, remarques, suggestions sont les bienvenues pour l'année prochaine, espérons, placée sous de meilleurs auspices.



11 Novembre 2020

Nous nous sommes réunis en très petit nombre, gestes sanitaires obligent, ce 11 novembre à 11 heures au Monument aux Morts pour la France de Villiers-sous-Grez. Nous avons fleuri le monument afin d'honorer tous ceux qui ont donné leur vie en luttant pour notre Liberté.

Le 11 Novembre 1918 à 11 heures, après 4 années de durs sacrifices, les cloches sonnent à Villiers comme dans toutes les communes de France annonçant la bonne nouvelle : « la guerre est finie ». Nous avons ensuite déposé une gerbe, comme il est coutume, devant les plaques de nos concitoyens Gabriel Bachet et René Lefebvre assassinés par les nazis lors d'une autre guerre, celle de 1939-1945.

Le Père-Noël a troqué ses rennes contre un cheval



© Marina Kyrogliou

Dimanche 7 décembre après-midi, une certaine effervescence régnait au village. En effet, le Père Noël distribuait ses jouets aux enfants. Chaque année, un spectacle offert par la commune est l'occasion de distribuer les jouets mais cette année, la crise sanitaire nous a obligés à être inventifs. Aussi, une équipe soudée a fait le nécessaire. Aux commandes de l'attelage, Jérôme Champion, notre agriculteur villaron maîtrisait de main de maître Victor, un fort cheval de trait, hennissant de joie de travailler pour le Père Noël. Ce dernier, magnifiquement grîmé, n'était autre que notre ancien maire Alain Champion (merci de ne pas révéler cela aux enfants) accompagné par les lutins Sylvie, Nathalie et Catherine. Sans oublier

Christine et Maartje, cette dernière ayant aidé à la réalisation pratique de l'opération et Yves Lechevalier toujours prompt à aider pour la sono. Un grand moment de bonheur lorsque les enfants voient arriver cet équipage inhabituel. Si les plus petits ne sont pas rassurés, les bonbons et les papillotes font le boulot. Un porte à porte qui n'était pas évident pour distribuer les jouets à une centaine d'enfants à leur domicile tout en respectant les gestes barrière.

Pour les familles qui étaient absentes, le Père-Noël a fait un dépôt au 13 bis, rue de Larchant où l'on peut retirer le cadeau de l'enfant : attention, date limite impérative des retraits le 31 janvier 2021.

Déco de Noël par Martine Melet

Vous avez pu admirer les décorations publiques. Merci à Martine Melet et à son mari, Emmanuelle Sormail et nos agents du service technique. Certains Villarons ont aussi décoré leur maison de façon magnifique avec notamment des éclairages de toute beauté. Bravo !



Réduire ses déchets, c'est possible... et facile !

Chaque année en France, un habitant produit en moyenne 354 kg d'ordures ménagères (hors déchets verts). Au delà du coût engendré pour les collectivités pour traiter l'ensemble de ces déchets, il faut considérer la pollution et le réchauffement climatique engendrés par la mise en décharge, l'incinération ou le traitement biologique de ces déchets.

Il devient urgent d'adopter une démarche davantage responsable...

Et c'est possible ! En consommant d'une manière plus responsable et en mettant en application des gestes de bons sens, il est possible de diminuer de manière considérable le contenu de sa poubelle. Comment faire ? Nous vous présentons des éléments clefs ci-dessous :

Eviter les produits à usage unique

Ils représentent environ 8 % des déchets par habitant et par an, soit plus de 30 kilos. Bannissez lingettes, la vaisselle à jeter, le cellophane... et tant d'autres choses qui se sont infiltrées dans nos maisons.

Choisir des produits réutilisables

Investissez dans des produits qui durent plus longtemps. Privilégiez ce qui est réutilisable. Remplacez de l'essuie-tout par des torchons, des filtres

à café en papier par un filtre lavable, du papier aluminium par des récipients réutilisables, un stylo jetable par un stylo rechargeable...

Limiter les emballages

Pour diminuer le contenu de sa poubelle, rien de tel que d'éviter au maximum les emballages et suremballages lors des courses. Privilégiez les recharges et les produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac, aux sacs réutilisables en tissu et aux bocaux en verre que vous pouvez amener avec vous quand vous allez faire vos courses.

Réduire sa consommation de papier

Diminuez l'impression des courriels ou les sorties papier des documents. Bon nombre d'entre eux sont consultables à l'écran et archivables numériquement. Privilégiez les services en ligne : facturation de l'eau, de l'électricité, du téléphone, du FAI ; déclaration de revenus, suivi des remboursements de Sécurité sociale... Enfin, apposez un « stop pub » sur votre boîte aux lettres.

Pour rappel, la poubelle jaune accueille



Les briques alimentaires



Les cartonnets
petits cartons
imprimés en couleur



Les emballages
métalliques



Les bouteilles et
sprays en plastique

Mieux trier

Plus d'un tiers des produits vendus par les industriels en France n'est pas recyclable.

Pensez à contrôler ce que vous mettez dans vos poubelles jaunes. Les papiers ou cartons salis ne doivent pas être mis au tri. Même chose pour les sacs, films ou barquettes en plastique ; ainsi que la vaisselle en verre et les miroirs. Pensez à enlever bouchons, capsules et couvercles pour les contenants en verre.

Mieux consommer

Bien conserver ses aliments, et différencier les indications « à consommer jusqu'au » et « à consommer de préférence jusqu'au ». En effet, certains produits peuvent se conserver de 3 à 18 mois supplémentaires ! (Cf. affiche). Privilégier les produits de saison qui sont meilleurs et qui se conservent plus longtemps. Établir les menus de la semaine en tenant compte de ce dont vous disposez déjà.

Composter les déchets de cuisine

Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/hab. et par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce seul geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 à 40 % par an et par personne.

Si vous n'avez pas de jardin, renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si vous disposez d'un compostage collectif près de chez vous ou si le jardin d'un voisin peut accueillir votre compost.

Réutiliser les déchets du jardin

Pensez à recycler tontes de pelouse, feuilles mortes et tailles de végétaux. Les déchets verts représentent en moyenne 160 kg par personne et par an. Le paillage et le compostage permettent de les réutiliser sur place.

Bien gérer les déchets à risque

Médicaments, piles, petits équipements électriques et électroniques, pots de peinture, solvants, vieux clichés de radio, ampoules... Certains types de déchets ne doivent absolument pas être jetés dans les ordures ménagères car ils nécessitent un traitement spécial en fin de vie. Ils doivent donc être retournés selon les cas en magasin, déchetterie ou pharmacie.

Réparer

Pour faire réparer du matériel, vous pouvez consulter l'annuaire du réemploi des Amis de la terre (www.produitspourelavie.org) ou celui du Sycotom en Île-de-France (www.recup-id.fr). L'idée étant de sauver ce qui peut l'être et idéalement à moindre coût.

Donner

Meubles, jeux, vêtements qui ne servent plus... Plutôt que de les jeter, pensez à leur donner une deuxième vie. Les conteneurs de collecte pour textiles récupèrent les vêtements propres, le linge de maison, mais aussi la petite maroquinerie et les chaussures portables. Les associations telles qu'Emmaüs ou la Croix Rouge accueillent les dons de vêtements mais aussi de meubles, livres... bref, tout ce qui peut avoir une deuxième vie !

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

GASPILLAGE ALIMENTAIRE LES DATES DE CONSERVATION DES ALIMENTS

AFIN DE NE PAS JETER INUTILEMENT DES ALIMENTS ENCORE CONSOMMABLES, NE CONFONDEZ PAS :

DLC - date limite de consommation
A CONSOMMER JUSQU'AU 23 / 04 / 2016
après cette date, **le produit est périmé** et non consommable



DDM - date de durabilité minimale
A CONSOMMER DE PREFERENCE AVANT LE 23 / 04 / 2016
après cette date, **le produit n'est pas périmé**.
Il est sans danger mais peut avoir perdu certaines de ses qualités



Seuls les produits munis d'une DLC doivent impérativement être retirés de la vente et de la consommation dès lors que cette date est atteinte.

Par ailleurs, un emballage gonflé, une boîte de conserve déformée, l'absence de « pop » à l'ouverture d'un bocal, une odeur désagréable, une couleur anormale doivent vous alerter : **il y a danger et il faut jeter cet aliment.**



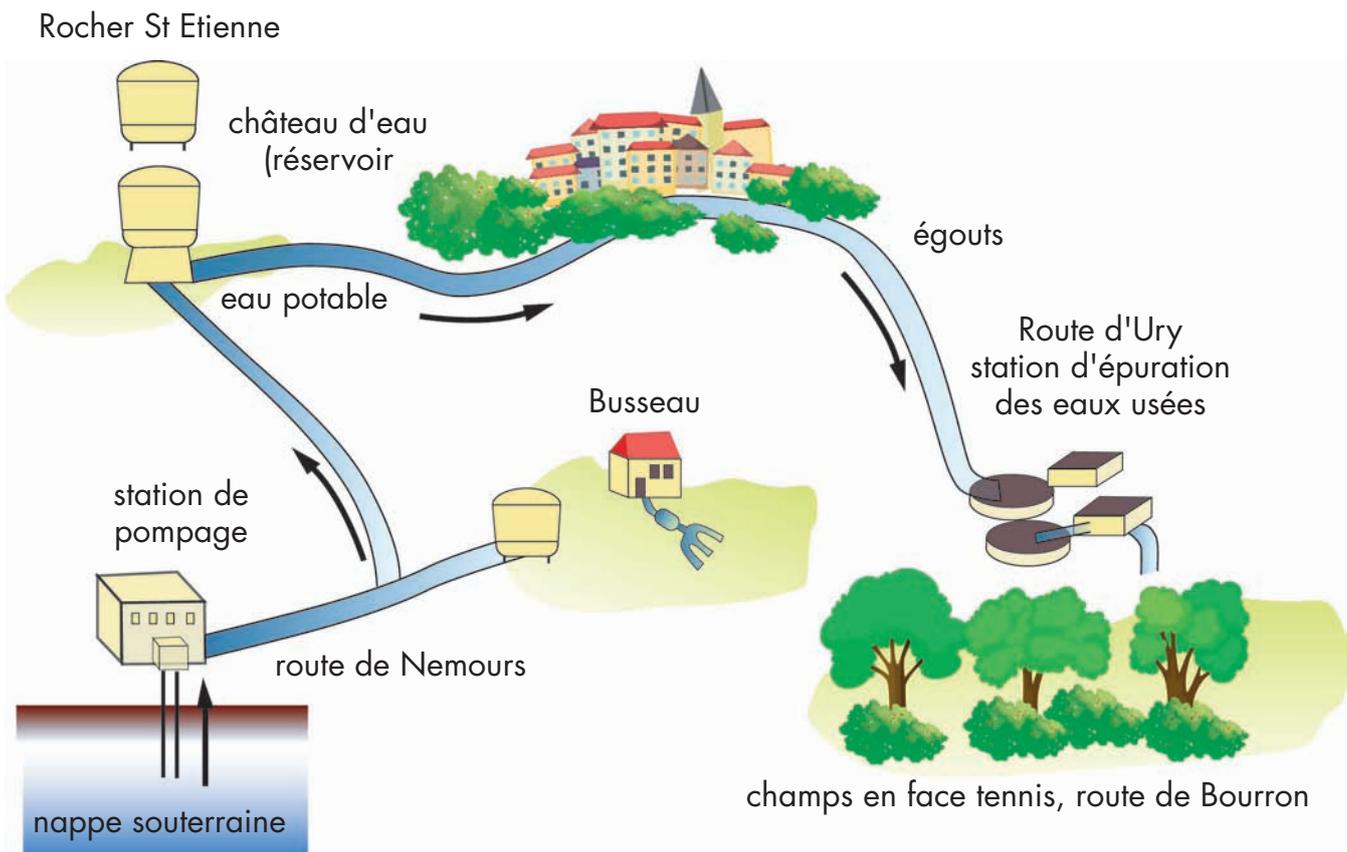
En conclusion, en modifiant certaines de nos habitudes, nous pouvons par le biais de petits efforts individuels, à la fois pratiques et responsables faire collectivement changer les mentalités et œuvrer pour la sauvegarde de notre environnement.

Paul Lanouguère et Maartje den Dikken

Eau et assainissement à Villiers

Point sur la situation de l'eau à Villiers-sous-Grez après avoir fait un état des différents équipements et réseaux, voici le résultat de notre étude.

► Schéma du circuit de l'eau à Villiers-sous-Grez

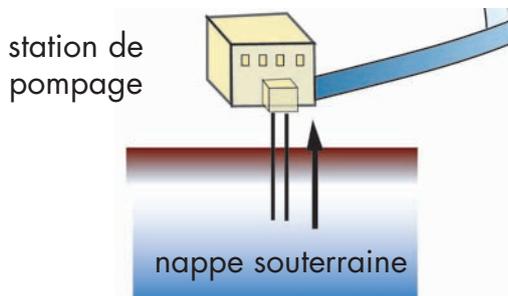


► Etat des lieux

- Station de pompage : à sécuriser
- Zone de protection : faire une enquête publique
- Les 2 réservoirs du rocher Saint-Etienne : à rénover
- Egoûts mono-conduit : eau pluviale trop importante
- Station d'épuration : vétuste à changer
- Déversoir : sécuriser le volume d'eau à recevoir

► Station de pompage

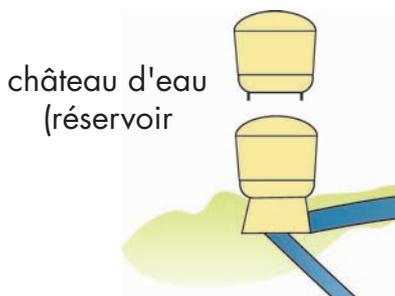
La station de pompage doit être protégée par de nouveaux grillages, alarmes, le talus du terrain de foot doit être étanchéifié, l'eau doit être récupérée dans des caniveaux. Quelques dizaines de milliers d'euro de travaux.



- Nappe souterraine d'un débit d'environ 360 m³/jour
- Avec le réchauffement climatique ne prendre que 180 m³/jour
- Consommation actuelle 110 m³/jour

- Un périmètre de protection rapproché doit être créé autour de la station pour éviter toute infiltration.
- Une zone en bleue, puis une zone plus éloignée en rouge seront des zones super protégées..
- Une enquête publique devra être organisée.

► Réservoirs d'eau



Nous avons 2 réservoirs d'eau sur le rocher Saint-Etienne, il faut prévoir la remise en état de ceux-ci par une imperméabilisation intérieure et extérieure ainsi qu'une sécurisation extérieure : coût environ 150 000 € HT
Le réservoir de Busseau n'a pas été inspecté à ce jour.



► Circuit d'eau dans Villiers-sous-Grez

Les Villarons consomment plus d'eau que la moyenne en Ile-de-France !



Le réseau d'assainissement dans le vieux village est en mono-conduit. Ceci veut dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont évacuées dans le même conduit vers la station d'épuration. Les averses sont de plus en plus intenses et donc l'eau arrivant à la station est trop volumineuse ce qui inonde la station et met à mal la cuve de

traitement qui dans ce cas déborde et déverse dans le conduit d'évacuation des eaux traitées. Il faut réduire les eaux de pluie dans les égouts du vieux village par une perméabilisation des sols partout où ceci est possible. Le lotissement a lui deux réseaux distincts de conduits d'assainissement, l'un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales ce qui peut permettre de les traiter différemment dans la station d'épuration. Nos agriculteurs et la commune utilisent l'eau du réseau de distribution pour faire de l'arrosage, une idée sera de prendre de l'eau pluviale du réseau d'assainissement après un décantage dans un bassin à la station.

► La station d'épuration



Notre station d'épuration doit être changée et plusieurs possibilités peuvent être envisagées : boues activées, filtres plantés de roseaux, lagunage naturel. Le lagunage naturel ne peut pas être envisagé car il demanderait une superficie de terrain que

nous n'avons pas. Je ne m'étendrai pas sur le choix car celui-ci est en cours d'étude par notre cabinet conseil Setec Hydratec. Quoi qu'il en soit, le coût sera de l'ordre d'1,2 à 1,6 millions d'euros pour la station et d'environ 100 000 euros pour le traitement des boues.

► Coût de notre eau à Villiers-sous-Grez

Le prix de l'eau (distribution et assainissement) à Villiers-sous-Grez est le plus bas des villages voisins, de l'ordre de 1€/m³ pour le moins cher. Il est bien évident que cette situation ne pourra perdurer, les sommes en jeu sont de plusieurs millions d'euros et devront être financées sur le prix de l'eau.

Plusieurs stratégies peuvent être mises en place :

- Une augmentation de 10 % du prix de l'eau sur les 3 prochaines années (date prévisionnelle de construction de la station d'épuration) pour augmenter notre provision financière et ainsi

réduire le coût à financer par un emprunt donc réduire légèrement le coût futur de l'eau.

- Faire « trainer » jusqu'en 2026 date à laquelle la Communauté de Communes devrait prendre la main, mais des investissements de sondes de contrôle et d'évacuation de boues seront à faire et à perte pour la future station.
- Attendre les coûts finaux et le démarrage de la construction pour augmenter le prix de l'eau d'un bloc.
- Les subventions sont en constante baisse : de 70 % elles sont à 52 % actuellement...

► Conclusion sur le circuit de l'eau à Villiers-sous-Grez

- Notre forage est soumis au réchauffement climatique et aux sécheresses à venir
- Notre nappe est dépendante d'une zone importante dont nous n'avons pas l'entière maîtrise.
- Nous devons réfléchir à diminuer notre consommation sur le réseau d'eau.
- Nous devons par tous les moyens empêcher les eaux pluviales de saturer notre station.
- Nous devons perméabiliser partout où cela est possible.

- Nous devons prévoir des réserves en eau de pluie pour les agriculteurs et l'arrosage de la commune.
- Nous devons être inventifs sur la collecte d'eau de pluie en réseau chez des particuliers.
- Nous devons être inventifs sur notre station d'épuration pour récupérer au maximum des énergies types solaires et hydrogène.
- Nous devons malheureusement nous faire à l'idée que l'eau deviendra chère, très chère...

Thierry Masson

La fibre à Villiers-sous-Grez



Où en est-on aujourd'hui ?

Nous allons entrer (date encore inconnue) dans une phase de neutralisation par l'ARCEP. De quoi s'agit-il ? Ce sont trois mois durant lesquels la concurrence des fournisseurs d'accès Internet est organisée. Il y aura de « grands fournisseurs » (Orange...) et de « petits fournisseurs (Nordnet...). Dès le début de la commercialisation vous serez avertis afin de vous prononcer sur une offre de services (connexions, installation, choix : téléphone-Internet-télévision... débit...). Vous serez avertis en temps utile et informés des choix possibles dans le cadre de la concurrence des FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet).

Qui bénéficiera de la Fibre à Villiers-sous-Grez ?

Il faut considérer trois zones :

- 1- le village et ses alentours,
- 2- Busseau aggloméré,
- 3- Busseau excentré.

Pour les zones 1 et 2 les poteaux ou les trappes sous-terraines ont été équipés de Points de Raccordement Optique. La commercialisation prendra le relai pour joindre ces P.R.O. aux habitations et à une Box-Modem après les 3 mois de neutralisation Arcep.

Pour la zone 3 soit 6 foyers, ils ne seront pas raccordés au même moment. Il s'agit essentiellement de choix budgétaires de la Seine-et-Marne qui nous échappent. Cependant, avec le budget 2021, ils pourront l'être peut-être par la suite. Si ce n'est pas possible, une solution hertzienne ou satellitaire sera de mise.

FOIRE AUX QUESTIONS

Où passera la fibre ?

En principe la fibre (sous forme de câble) passera au même endroit que le câble téléphonique actuel. Conseil aux habitants dont le téléphone arrive par aérien : profitez de l'hiver pour faire élaguer vos arbres dans l'axe des câbles. Aucun câble ne doit toucher ou être gêné dans son parcours.

La connexion entre la rue et chez moi est-elle payante ?

La connexion est payante. Cependant, les FAI n'ont pas tous la même vision des choses. Il faudra poser la question car certains étalent dans le temps ce prix en l'intégrant dans leur offre, d'autres non. Vous pouvez regarder d'ores et déjà les offres sur Internet.

Pourrais-je conserver ma ligne téléphonique ?

Oui car la Fibre est un service supplémentaire à l'actuel ligne cuivre. Cependant, nul ne sait pendant combien de temps ce service sera maintenu. On peut également refuser la fibre mais il me semble (attention jugement personnel) qu'une installation postérieure pourrait être plus coûteuse.

Quid de l'offre des F.A.I. ?

L'offre des F.A.I. ressemble un peu à l'offre pour les mobiles ou même pour l'Internet actuel. Aucun F.A.I. ne propose le même contrat. En outre, un engagement actuel en mobile sur plusieurs années permet par exemple d'obtenir un mobile gratuit ou une remise sur un modèle haut de gamme. Chacun « fera son marché ».

Pour terminer, il ne sera peut-être pas inutile d'aider nos voisins s'ils sont âgés pour la compréhension de ces nouveautés et surtout sur le danger de la présence de faux installateurs. Nous communiquerons en temps utile pour le rappeler.

Jean-Pierre Girard

Antenne relais téléphonique à Villiers-sous-Grez



Lors de la précédente mandature, l'opérateur téléphonique Orange a fait le forcing pour installer des antennes relais sur les parcelles communales.

village là où sont nos terrains, les propositions d'Orange : l'église, à côté du cimetière, le rocher saint Etienne, la sablière...

N'oublions pas que nous avons des personnes électro-sensibles dans le village.

Ma réponse a donc été dans la continuité des réponses précédentes en espérant avoir un peu de temps afin de passer la communication aux villageois et villageois pour essayer de trouver la meilleure réponse. Mais l'opérateur téléphonique a été plus rapide que moi car un propriétaire foncier bien intentionné m'a dit avoir reçu un courrier d'Orange pour l'installation d'une

antenne sur son terrain à la sortie du village en bordure de la route de la Chapelle-la-Reine. Je le remercie car ceci me permet de revoir mon article du Plume Tambour. Effectivement, s'il y a une demande de construction d'une antenne proche du village, nous risquons d'avoir des tensions dans le village et un risque de débordement important. Pour tout renseignement se rapprocher de la mairie.

PS : Il y a déjà 4 opérateurs sur l'antenne de Villiers sur l'autoroute : Bouygues, Orange, Free, SFR. (Voir photos ci-dessus).

Thierry Masson

Comment prévenir les intoxications au Monoxyde de Carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un

professionnel qualifié.

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Les projets à l'étude

Circulation et stationnement

Nous avançons bien sur la cartographie du village.

Au budget 2021 nous avons projeté l'agrandissement de l'aire de stationnement rue Creuse, l'aménagement de celle de rue René Lefebvre, en prenant en compte des remarques de la commission.

J'ai fait une demande au plan de relance d'une subvention de 1,5 million d'euros pour refaire la chaussée de la rue de L'Eglise, de la rue René Lefebvre et celle de Gabriel Bachet ; réponse en mars 2021.

Projets participatifs

Nous avons reçu :

- notre beau broyeur de végétaux,
- l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France pour implanter les lampadaires solaires chemin de la Garenne.

Nous travaillons sur l'aire de jeux et le point de rencontre, merci de passer le message aux jeunes qui souhaiteraient participer à ce projet.

Ils doivent se faire connaître auprès de nos jeunes en service civique à la mairie.

Le garage de Villiers

Une lettre d'intention a été envoyée par la mairie mais sans retour de signature des propriétaires. Je devrais donc changer de stratégie si le garage n'est plus à vendre.

La mairie

Nous avons fait la demande d'un accompagnement par le parc naturel régional du Gatinais ainsi qu'une demande de subvention complémentaire au plan de relance de 300 000 euros, ce qui nous éviterait de vendre la maison du 3 rue Larchant.

Autres

Une demande au plan de relance de 2,5 millions d'euros pour la création d'un quartier aménagé chemin du Courty Marie, comprenant 10 maisons en résidence senior et un magasin de produits locaux.

Thierry Masson

Infos utiles

Nos conteneurs poubelles

Les règles de sorties et d'entrées de nos poubelles sont très claires et une petite minorité d'habitants ne les respectent pas.

On sort et rentre ses poubelles sur la voie publique le moins de temps possible. Par exemple, on sort ses poubelles le soir : pour Villiers-sous-Grez, le lundi soir, le passage du Smetom se faisant le mardi matin. On doit les rentrer juste après le passage du véhicule du Smetom. Bien entendu, les personnes en activité les rentrent à leur retour à domicile. C'est tout à fait normal. En cas d'absence prolongée, un voisin ou un ami peut s'en charger.

En aucun cas, les conteneurs poubelles ne doivent rester sur la voie publique.

Respectant ainsi les règles du Smetom, nous sommes tout à la fois acteurs de l'hygiène indispensable à

la communauté et nous participons également à la propreté et à la beauté de notre village.

Poubelles vertes : passage hebdomadaire le mardi matin. Poubelles jaunes : passage tous les 15 jours le mercredi matin.

Yves Loir

Notre Syndicat d'électricité de Seine et Marne a finalisé sa négociation annuelle de fourniture d'électricité, nous avons eu l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat énergie verte, ce qui a été fait pour 50 % de notre consommation des bâtiments publics et débutera le 01/01/2021.

DÉCHETS DE CHANTIER,

le saviez-vous ?

Gravats, anciennes menuiseries, plâtre, bois..., les principaux déchets que nous produisons sont par nature des déchets de chantiers, qui sont 4 fois plus importants en poids que les ordures ménagères !

Si la plupart des déchets de chantiers sont correctement gérés et recyclés, une partie non négligeable se retrouve malheureusement dans des dépôts sauvages qui dégradent considérablement nos villes et nos campagnes !

Pour que l'amélioration de votre logement ne se fasse pas au détriment de votre cadre de vie et de votre environnement, **il est important de veiller à ce que vos déchets de chantiers soient correctement traités.**



Je réalise des travaux

• Quelles sont mes obligations dans la gestion des déchets de mon chantier ?

En tant que maître d'ouvrage*, vous êtes considéré par la loi comme **responsable des déchets de votre chantier jusqu'à leur gestion finale**. Vous pouvez soit les gérer par vous-même, soit en confier la gestion à un professionnel, en pratique, souvent l'entreprise qui réalise vos travaux.

Quelles conséquences ?

- Si l'entreprise de travaux à laquelle vous avez fait appel effectue un dépôt sauvage avec les déchets issus de vos travaux, **vous en porterez la responsabilité**, sauf à démontrer que vous aviez clairement confié à l'entreprise la charge de gérer correctement vos déchets et qu'elle a commis de son propre chef une faute en les abandonnant.
- **Un devis signé qui comprend une ligne dédiée à la gestion des déchets est suffisant** pour attester de la responsabilité de l'entreprise.
- Nous vous conseillons également de **suivre le chantier** et de **vous assurer que les déchets ont bien été traités**, afin de vous éviter toute procédure judiciaire.

Quels sont les risques ?

Outre l'obligation de nettoyer le dépôt sauvage (ou de rembourser le coût du nettoyage si celui-ci a été réalisé par la collectivité), **le responsable risque une amende pénale** pouvant aller jusqu'à **1 500 €**, et une sanction administrative pouvant aller jusqu'à **150 000 €**.

• Pourquoi les professionnels du bâtiment me font payer l'évacuation des déchets ?

La collectivité prend en charge les déchets des ménages

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui est généralement financé grâce à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée avec votre taxe foncière, est chargé de collecter les déchets issus d'un usage « domestique ».

Cela comprend la collecte :

- **des ordures ménagères à domicile ou sur des points d'apport volontaire ;**
- **des encombrants et/ou l'accès à une déchèterie publique.**

Cela explique pourquoi les déchèteries publiques sont généralement d'accès gratuit pour les particuliers, et surtout réservées aux habitants du territoire sur lequel les impôts qui les financent sont prélevés.

* Maître d'ouvrage : Personne pour le compte de laquelle est réalisé l'ouvrage, c'est-à-dire la maison, l'immeuble, etc. (Particulier, entreprise, État ou collectivité locale)



VOS OBLIGATIONS

- La réglementation stipule que **le producteur ou le détenteur du déchet est responsable de son élimination**. Cela engendre une **obligation de tri des déchets et de traçabilité**.
- Dans le cas où vous faites appel à de la sous-traitance, vous restez néanmoins **responsable de leur bonne gestion**.
- Vous risquez **une amende pénale de 1 500 €** ainsi que **l'immobilisation de votre véhicule** en cas de dépôt sauvage, et **une amende administrative pouvant aller jusqu'à 150 000 €**, en plus de l'obligation de remettre en état le site.

IMPORTANT

Au-delà des amendes, de plus en plus de collectivités pratiquent le « **Name and Shame** », qui consiste à diffuser publiquement les images et les noms des entreprises responsables de dépôts sauvages : il s'agit d'**un risque réel et durable de dégradation de votre image de marque**.

CONSEIL : Préparez votre chantier

En ayant une réflexion en amont, vous pourrez mettre en place le tri obligatoire et maîtriser le coût de la gestion de vos déchets.

LES DIFFÉRENTS DÉCHETS DE CHANTIER



- **LES DÉCHETS INERTES ne se décomposent pas et ne brûlent pas.**
 - > Béton, brique, tuile, céramique, carrelage, enrobé bitumineux, verre plat, terre, gravats, etc.
- **LES DÉCHETS NON INERTES ET NON DANGEREUX sont tous les autres déchets.**

Ils doivent faire l'objet d'un tri par l'artisan.

 - > Bois non traité, plâtre, palette, pneu, moquette, fenêtre, emballages en bois/plastique/carton, métaux, PVC, isolant minéral, terre végétale, polystyrène, etc.



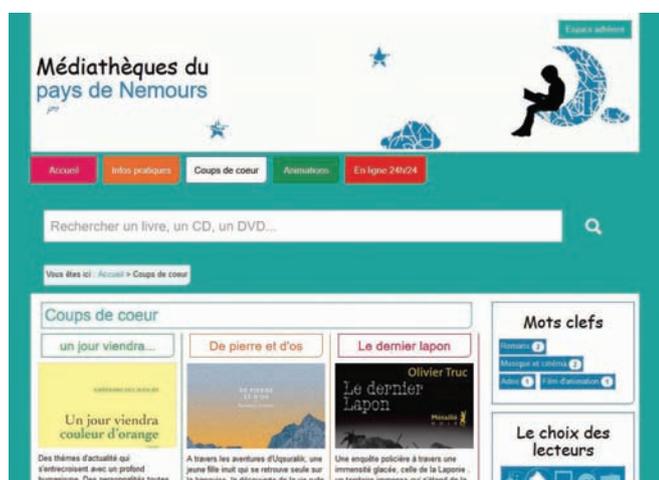
- **LES DÉCHETS DANGEREUX contiennent des substances dangereuses pour l'environnement et/ou pour la santé.**

La réglementation leur impose **un suivi strict et l'obtention d'un BSD** (Bordereau de Suivi des Déchets) par son collecteur.

 - > Aérosols, bois traité, emballages souillés, pots de peinture, hydrocarbures, équipements électriques et électroniques, lampes, matériaux amiantés, etc.

Ouverture du portail des médiathèques du Pays de Nemours

La Communauté de communes et les bibliothécaires bénévoles du territoire ont le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du portail commun des médiathèques du Pays de Nemours



Site : <https://mediatheques.paysdenemours.fr>

Ce tout nouveau site internet <https://mediatheques.paysdenemours.fr>, proposé par la Communauté de communes, centralise les ressources du réseau des médiathèques d'Amponville, Buthiers, Fayès-Nemours, Larchant et Villiers-sous-Grez.

Il vous permet, en quelques clics à partir de votre ordinateur, de connaître l'ensemble des documents disponibles dans votre bibliothèque, de créer des listes de choix, de réserver ou de prolonger vos emprunts. Vous serez également informés des activités proposées dans les bibliothèques : animations, rencontres, conférence, projections...

Comment y accéder ?

Si vous êtes déjà abonné à l'une des bibliothèques partenaires, il suffit de demander vos codes d'accès à votre bibliothèque.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, il vous suffit de vous rendre dans une des bibliothèques, et votre inscription vous donnera automatiquement accès au portail et à toutes les ressources proposées.

Cette nouveauté s'inscrit parmi les premières actions du réseau de lecture publique, une compétence de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

*Muriel Sauvage
Chargée de mission lecture Publique*



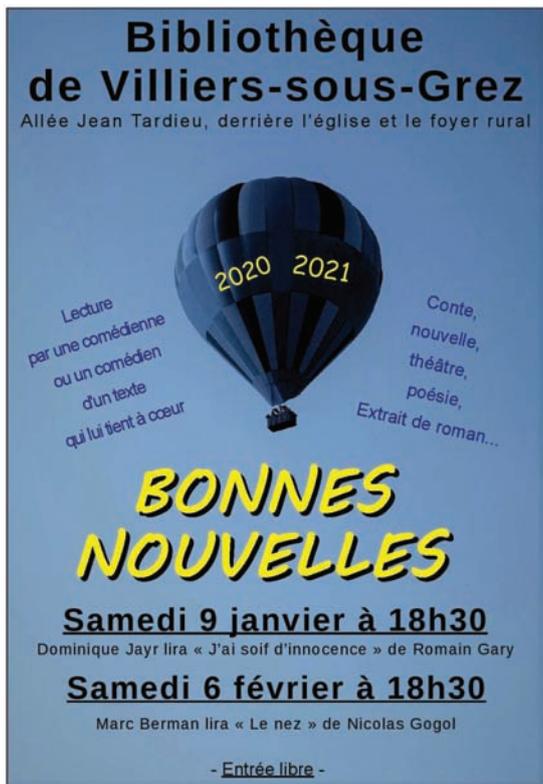
Tests de la lampe LEXILIFE qui facilite la lecture aux personnes dyslexiques

La médiathèque de Villiers-sous-Grez accueille La Plume philanthrope pour des ateliers de lecture adaptée avec la lampe Lexilife.

Cette lampe à lumière pulsée et modulée permet d'effacer l'effet miroir que voit un dyslexique. Pouvoir enfin lire plus vite, plus longtemps et sans fatigue oculaire, quel soulagement ! Grâce au partenariat entre La Plume philanthrope et Lexilife qui prête l'appareil, l'Île-de-France dispose enfin d'un lieu d'essai de cette technologie révolutionnaire. Après avoir souscrit une adhésion familiale de 15 €, l'association vous propose de tester la lampe durant une séance de 45 minutes au cours de laquelle vous bénéficierez des conseils de la responsable pédagogique qui a conçu un protocole de test adapté.

Si vous êtes convaincu de l'efficacité, vous pourrez, en plus, bénéficier de 10 % de réduction sur l'achat de la lampe.

N'hésitez pas à contacter l'association pour prendre un rendez-vous par mail laplumephilanthrope77@gmail.com ou par téléphone 06 14 90 66 07



Bonnes Nouvelles

Après les frustrations dues au confinement, puis au re-confinement, nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver pour une nouvelle saison de « Bonnes nouvelles » qui s'annonce très bien.

Au programme des interprètes de talent qui nous réservent quelques surprises...

- **Samedi 9 janvier**, Dominique Jayr nous lira une nouvelle de Romain Gary « J'ai soif d'innocence »
ATTENTION, compte-tenu du nouvel an, exceptionnellement ce ne sera pas le 1^{er} samedi du mois mais le 9 janvier !

- **Samedi 6 février**, Marc Berman nous lira « Le nez » de Nicolas Gogol
Alors, à vos calendriers et au plaisir de vous retrouver.
D'ici là, je vous souhaite une année 2021 réparatrice, consolatrice et conviviale.

Isa Mercure

Information pour les nouvelles associations

Depuis toujours la municipalité de Villiers-sous-Grez est intrinsèquement attachée à la vie associative.

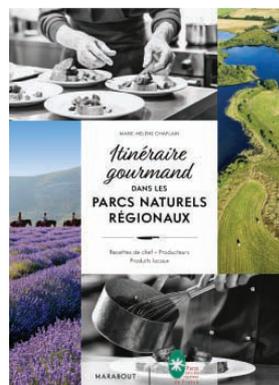
Notre village, s'il en était besoin, peut s'enorgueillir d'accueillir en son sein de nombreuses associations qui l'enrichissent par les différentes activités et animations qu'elles proposent.

Dans cet esprit, chaque année la mairie s'attache à aider, par une campagne de subvention, les associations qui participent à l'essor festif, culturel ou sportif de la commune.

C'est pourquoi si vous, Villaronnes, Villarons êtes à l'initiative d'une récente création d'association, nous vous invitons à nous le faire savoir en nous présentant votre nouvelle structure et son objet.

Pour cela n'hésitez pas à contacter Guillaume Chapet par mail à l'adresse suivante : guillaumchapet@gmail.com

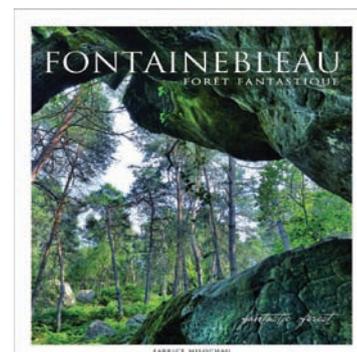
Le livre événement des Parcs naturels régionaux « Itinéraire Gourmand »



22 € en librairie ou sur commande chez votre libraire et à la Maison du Parc (Milly-la-Forêt)

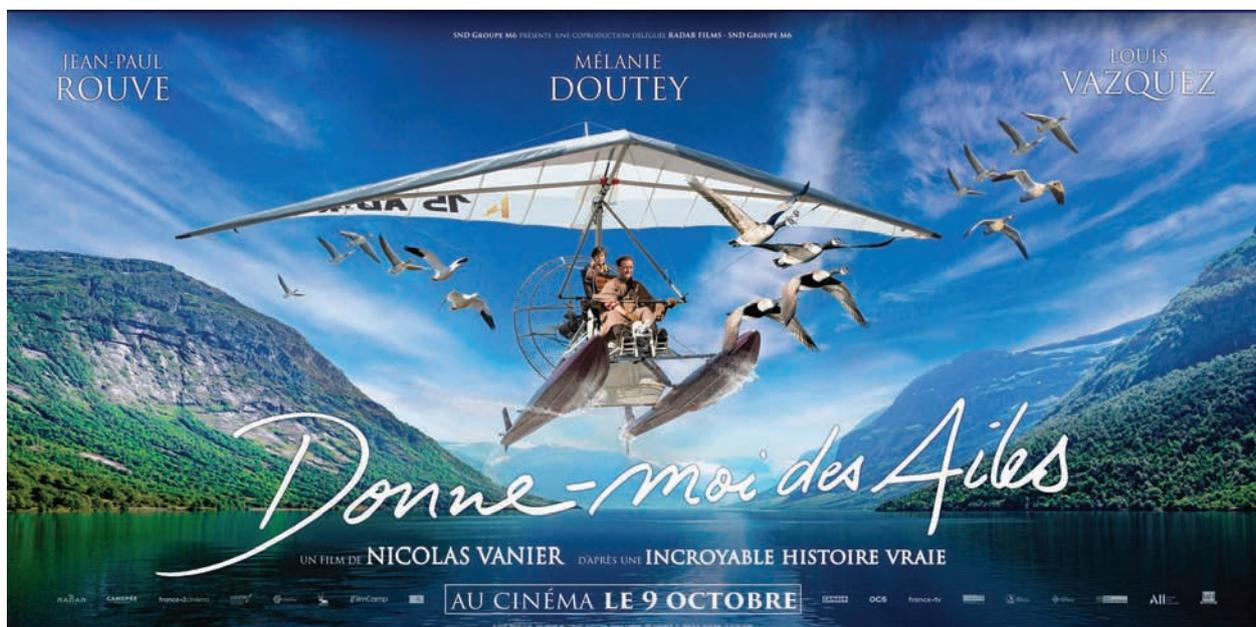
Un beau cadeau pour tous les âges « Fontainebleau, forêt fantastique »

Notre voisin de Saint-Pierre-les-Nemours édite en français/anglais son maître ouvrage.
Voir sur Internet :
Fabrice Milochau photographe



MEDIATHEQUE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

samedi 20 février à 17h30
Foyer annexe, allée Jean Tardieu
film tout public



Avec la participation d'Etienne Bréhier
de l'association Chevêche 77

Entrée libre

Organisateurs : municipalité et Amicale villaronne

Ces manifestations culturelles sont bien entendu suspendues aux consignes préfectorales
et peuvent être annulées.

🔍 Quelques énigmes...

- 5 frères et sœurs sont dans une pièce. Clotilde lit un livre, Rose cuisine, Paul joue aux échecs et Michel fait la lessive. Que fait Virginie ?

- Mon frère a 7 filles. Chacune a 1 frère, combien d'enfants mon frère a-t-il ?

- Un nénuphar double de surface chaque jour. Au bout de 30 jours, il recouvre la totalité de l'étang dans lequel il se trouve.

Au bout de combien de jours il recouvrirait le quart de la surface de cet étang ?



Terrine de Lièvre

Plus gros que le lapin, de chair très estimée, nourrissante et digeste, le lièvre est bon surtout à la fin de l'automne. Le lièvre peut subir les mêmes préparations culinaires que le lapin.

Société de chasse de Villiers-sous-Grez

Préparation de la marinade

2 belles cuisses de lièvre désossées, coupées en morceaux avec le foie si possible

250 g gorge de porc

125 g poitrine de porc

20 cl vin rouge

5 cl cognac

2 oignons ou échalotes

1 gousse ail

1 morceau de pain sec

1 branche de thym

15 cl gelée au madère

20 g sel

6 g poivre moulu

2 feuilles de laurier

2 clous de girofle

10 grains de poivre

2 œufs

Préparation

Emincez votre oignon grossièrement.

Passez votre gousse d'ail au presse-ail pour en récupérer la pulpe.

Dans un saladier, mettez la chair de lapin avec le foie, le vin rouge, le cognac, le poivre en grains, la branche de thym, les clous de girofle et les feuilles de laurier. Couvrez votre saladier d'un film alimentaire et laissez mariner 12 heures.

Egouttez votre viande ainsi que l'oignon.

Hachez la viande de lièvre, la gorge de porc, la poitrine de porc et le foie.

Ciselez maintenant votre oignon de marinade.

Mélangez les viandes avec l'oignon, les œufs, le pain sec imbibé de marinade, le sel et le poivre.

Remplissez une terrine de cette préparation.

Faites cuire au bain-marie pendant 2 heures. Laissez refroidir à température ambiante.

Versez la gelée au madère sur votre terrine. Entreposez 24 heures au réfrigérateur.

Servez accompagné de pain de campagne et de fruits et légumes au vinaigre ou pour une alliance sucré salé d'un chutney pommes raisin.

Quelques énigmes...

- Vous vous trouvez dans une pièce comportant 3 interrupteurs. Un seul de ces interrupteurs permet d'allumer l'ampoule se trouvant dans la pièce voisine. Une porte permet d'accéder à la pièce voisine,

mais vous ne voyez pas ce qu'il se passe à l'intérieur. Vous n'avez le droit d'ouvrir la porte qu'une seule fois.

Comment faites-vous pour savoir quel interrupteur est le bon ?

Solutions sur le site de la mairie : <https://villierssousgrez.fr>

Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00
01 64 24 21 03 - mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

Horaires de l'agence postale

lundi à vendredi : 13h30 -16h00 - samedi : 10h00 -12h00

Collecte ordures ménagères

le mardi matin

Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires
13 et 27 janvier - 10 et 24 février

Rentrer les poubelles après passage du Smetom

Horaires de la bibliothèque

mercredi : 10h00 -12h00

jeudi : 9h00 -10h00 et 16h30 -18h30

samedi : 17h00 -19h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr

La crise sanitaire touche nos concitoyens parfois de façon tragique.

Nous vous rappelons que notre CCAS peut vous apporter des conseils pour des aides potentielles. A cet égard, la Région propose un colis alimentaire. Pour toute information, merci de vous faire connaître à la mairie au 01 64 24 21 03 ou par courrier avant le 31 janvier.



Vente de poulets (3 tailles), pintades et œufs, produits locaux issus de l'agriculture biologique

Une livraison par mois à Villiers-sous-Grez
Renseignements association l'art du champ
lartduchamp@gmail.com - 06 48 38 21 41

Carnet

DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous vous annonçons les décès de Janine, Henriette, Hélène Boulan, née Bellanger le 3 novembre 2020

Gilbert, Frédéric Bonne, le 29 novembre 2020

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

PANNEAU-POCKET

Aujourd'hui Panneau-Pocket est utilisé par l'équivalent de 50 % des Villarons. Rappelons que cette application ultra simple sur votre mobile est gratuite et vous permet de rester en contact avec le village en recevant des alertes ou des informations.

Collecte des sapins

VILLIERS-SOUS-GREZ

Le Larry - rue de Nemours
Près du terrain de foot

Sapins naturels uniquement
sans décorations, sans sac plastique, sans neige artificielle ... pour qu'ils puissent être broyés et compostés.

DU SAMEDI 26 DÉCEMBRE 2020
AU LUNDI 18 JANVIER 2021



Déposez votre sapin sur le point de collecte mis en place par votre mairie ou apportez-le en déchèterie : il sera valorisé en compost.

Pour toute question | SMETOM de la Vallée du Loing | 01 64 29 35 63 | smetomvalleeduloing.fr

